

## EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

(MODELE 596.2 POUR LA BELGIQUE, MODÈLE 3 POUR LA FRANCE, ...)

- Ce document est requis pour une inscription dans les cursus suivants :
- Bachelier Sage-femme
  - Bachelier Infirmier Responsable de Soins Généraux
  - Spécialisation en Santé communautaire
  - Spécialisation en Soins intensifs et aide médical d'urgence (SIAMU)
  - Spécialisation en Pédiatrie et néonatalogie
- Pour être valable ce document doit être établi au maximum 3 mois avant la rentrée académique (il doit donc être daté au plus tôt le 15 juin de l'année académique visée)

Les données encadrées en rouge dans les exemples en annexe sont essentielles pour la validité des documents

- **Exemple en page 2** d'un extrait de casier judiciaire modèle II belge

A défaut, pour les étudiants ressortissants d'un pays autre que la Belgique, un document officiel du pays faisant office d'extrait de casier judiciaire (exemple « Bulletin n°3 » pour la France)

- **Exemple en page 3** d'un « Bulletin n°3 » (France)



Service public fédéral  
Justice

Casier judiciaire central

Exp. : SPF Justice, bvd de Waterloo 115 1050 Bruxelles

Informations : <https://justice.belgium.be>  
E-mail : [casierjudiciaire@just.fgov.be](mailto:casierjudiciaire@just.fgov.be)  
Tél : +32 2 552 27 47

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Mont des Pins 4  
4000 Liège

### Extrait du Casier Judiciaire Central

Nom : XXXXX  
Prénom(s) : XXXXX  
Date de naissance : 17/12/1998  
Lieu de naissance : MALMEDY (Belgique)  
Nationalité : BELGIQUE  
Domicile : Mont des Pins 4, 4000 Liège , BELGIQUE

Finalité de l'extrait :

**596.2 - modèle destiné aux contacts avec mineurs**

ETUDES

Attention : Il existe différents types d'extraits du Casier judiciaire central : extrait "595" pour finalité autre que "596.1" et "596.2" ; extrait "596.1", pour activité réglementée ; extrait "596.2" pour activité avec mineurs  
Toute falsification du présent document constitue un délit et est passible des peines prévues par le Code pénal.

**CASIER JUDICIAIRE NÉANT (16/08/2020)**

Les dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel sont d'application pour les données du Casier judiciaire central.

Certifié conforme à ce qui est enregistré au Casier judiciaire central,

Le chef du Casier judiciaire central,

XXX

Délivré via Liège, ce 16 Août 2019



Pour le Bourgmestre,  
l'Agente déléguée en vertu de l'article  
L 1123-25 du C.D.L.D.,  
XXXXX

XXXXX  
Service casier judiciaire  
Ville de Durbuy



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
Direction des affaires criminelles et des grâces  
Casier judiciaire national  
44317 NANTES CEDEX 3

**BULLETIN NUMÉRO 3**

Bulletin délivré le 6 juillet 2021

Vérifiable sur

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif>

· date de délivrance 06/07/2021  
· heure de délivrance 19:12  
· identifiant document 211870611XXXX  
· clé de contrôle 47472626

xxxxxxxxxxxxx

Rue Machin  
77777 Reims

Résultat à vérifier

E4E7A3DC 0F5B6E73 55B6BF05 7AB9D5D0  
8660F694 40AC0DEF 69162933

Nom IDENTITÉ XXXXXX  
Prénom(s) NINA  
Sexe Féminin  
Date de naissance 10 mars 2001  
Lieu de naissance BOURG LA REINE (92)

Relevé des condamnations devant figurer au bulletin numéro 3 (article 777 du Code de procédure pénale)



*En l'absence de condamnation devant figurer au bulletin numéro 3, celui-ci comporte  
une barre transversale (article R. 84 du Code de procédure pénale)*

Réf : 21187113224//1912/000000000/INTERNET/000/N/N

Le magistrat, chef du service du Casier judiciaire national  
Eric SERFASS